



INFORMATION FORMATION « FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

1 La formation :

Vous souhaitez réaliser/faire réaliser une formation de « formateur Sauveteur Secouriste du Travail », tous les éléments de compréhension sont ci-dessous.

1.1 Champ et nature de ses interventions :

Il participe à la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement par la préparation et l'animation des sessions de formation SST.

Il assure le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et d'actualisation de leurs compétences (cf document de référence V8-01/2021, 5.2.1)

1.2 Le public à former :

Toute personne salariée d'entreprise, d'organisme de formation, ou à titre personnel, titulaire du certificat SST.

1.3 Les prérequis :

Préalablement à la formation de formateur SST, le candidat doit :

- être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée ;
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription) ;
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.1)

1.4 L'effectif :

De 5 personnes minimum à 10 personnes maximum (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.4).

1.6 La durée de la formation :

Formation initiale : 56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.4)

1.7 L'attestation de présence :

Elle est validée par une feuille d'émargement signée par demi-journée tout au long de la formation.

1.8 Le taux d'abstention/réussite.

En cours de traitement



1.9 Compétences et objectifs pédagogiques :

Les objectifs du formateur SST :

Assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST dans le respect des exigences du présent document de référence ;

Développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise ;

Adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail (cf doc de référence V8-01/2021, 4.2).

Domaine de compétence 1 :

Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

1 Justifier la formation SST pour une entreprise

- 1.1. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- 1.2. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans la démarche prévention de l'entreprise.

2 Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités.

- 2.1. Analyser les attentes et les besoins de l'entreprise
- 2.2. Repérer les freins et les ressources mobilisables dans l'entreprise.

Domaine de compétence 2 :

Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

3. S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours

- 3.1. Appliquer et argumenter les conduites à tenir
- 3.2. Réaliser et justifier les techniques gestuelles

4. Justifier la mise en place d'actions de prévention

- 4.1. Identifier des risques professionnels
- 4.2. Apprécier la pertinence des propositions d'amélioration et formuler des pistes complémentaires

Domaine de compétence 3 :

Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

5. Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST
 - 5.1. Tenir compte des documents spécifiques du dispositif SST
 - 5.2. Intégrer des modalités de mise en œuvre adaptées aux objectifs pédagogiques préalablement définis
 - 5.3. Définir des modalités d'évaluation formative et des indicateurs de réussite
6. Animer une action de formation
 - 6.1. Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé
 - 6.2. S'adapter aux caractéristiques du public à former
 - 6.3. Gérer des dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates
7. Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation
 - 7.1. Effectuer des évaluations formatives favorisant l'émergence des points forts et des axes d'amélioration
 - 7.2. Réaliser les épreuves certificatives définies par le référentiel de certification
8. S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST
 - 8.1. Utiliser les outils de gestion prévus par le réseau prévention
 - 8.2. Assurer le suivi administratif des stagiaires

1.10 La certification :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières prévues au §4.2.5 → nous consulter) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir annexe §5.2.3 → nous consulter) peuvent prétendre à l'obtention du certificat de formateur SST.

La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un formateur SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que formateur SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.3).

1.11 Méthodes pédagogiques :

La formation est axée sur des méthodes :

- Actives permettant de positionner l'apprenant au cœur de la formation.
- Démonstrative pour la compréhension de la gestuelle à effectuer soit par le formateur, soit par des vidéos.
- Expositives pour développer la matière traitée.

Des séquences d'apprentissage, permettent de s'appropriier les éléments traités. A l'issue de la séquence la maîtrise de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation formative portant sur l'ensemble de la séquence.



1.12 Les références utilisées :

Document de Référence INRS document de référence V8-01/2021.

2 Eléments contractuels.

2.1 L'organisation de la formation :

- Chaque candidat doit se présenter à la journée de formation avec :
 - La convocation qui lui a été remise par l'entreprise.
 - Une pièce d'identité valide.
- Le lieu de la formation : est établi au cas par cas. Il est identifié sur la convocation.
- Les dates : sont établies au cas par cas. Elles sont notées sur la convocation.
- Les horaires : sont établis au cas par cas. Ils sont notés sur la convocation.
- L'effectif : 5 participants au minimum, 10 au maximum (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.4).
- La durée de la formation : 56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession (cf document de référence V8-01/2021, 4.2.4).
- La salle de formation :

Elle doit :

- ⇒ Se conformer à des contraintes spatiales (2m² par participant),
- ⇒ Comporter des chaises en nombre suffisant.
- ⇒ Présenter des branchements électriques pour l'ordinateur et le vidéo projecteur.
- ⇒ Disposer d'un tableau blanc.

- Le formateur a sa propre autonomie quant à son déplacement, son matériel (ordinateur, vidéo projecteur, outils et supports pédagogiques).

2.2 Le matériel utile et nécessaire à la formation SST :

Un défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

Des mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :

- Mannequin RCP adulte.
- Mannequin RCP enfant.
- Mannequin RCP nourrisson.

Divers matériels pour la réalisation des simulations.

Matériel d'entretien des mannequins et consommables.

L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085).

Équipements de protections individuels (chaussures, gilets, casques...).

Supports de cours. (Diaporamas, Vidéos).

Outils pédagogiques (Jeux de rôles, Quizz, Mises en situation professionnelles)

2.3 Le délais d'accès :

La formation peut être réalisée dans un délai moyen de 1 mois après la signature de la convention de formation.

2.4 Le tarif et le règlement de la formation.

La grille tarifaire est téléchargeable sur le site internet

Les tarifs sont présentés HT et le règlement doit être honoré à réception de la facture.



2.5 Possibilité de prise en charge :

Client entreprise → par votre OPCO. Les justificatifs nécessaires seront remis par voie digitale dans les 15 jours suivants la fin de la session de formation.

Client Particulier → formation éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

3 La société JMD ERGORPEV :

3.1 Un état d'esprit :

L'esprit dans lequel nous œuvrons au quotidien, va dans le sens de l'accompagnement de nos clients pour permettre une performance humaine qui indubitablement débouche sur une performance entreprise.

Nous développons ainsi une approche axée :

- ⇒ Sur les obligations réglementaires communément appelée « sécurité ».
- ⇒ Mais aussi sur une politique prévention qui dépasse le cadre réglementaire.

Nous sommes force de proposition en complément des ressources internes de l'entreprise accompagnée.

3.2 Des compétences :

Après une première carrière dans le sport (joueur de tennis haut niveau, professeur de tennis BE2 (spécifique), directeur sportif, directeur général, co-auteur de 4 livres sur le tennis, s'en est suivie une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

L'enseignement du tennis a été un atout non négligeable dans les formations d'adultes prodiguées à ce jour.

J'ai intégré la CRAM (Jacqueline NIVEAU BOUCHEIX, Jean-Pierre CHAZAL comme formateurs) en 2005 pour une formation de deux ans (12 modules) qui a débouché sur une licence professionnelle à la faculté de DIJON en « gestion des ressources humaines, spécialité « formateur en milieu professionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales ».

Des certifications INRS ont ensuite jalonné mon parcours, puis un master2 en ergonomie (Organisation et espace de travail Panthéon La Sorbonne) en 2012.

J'ai travaillé dans un organisme de formation jusqu'en 2023, date à laquelle j'ai décidé de créer ma société.

La rigueur du travail réalisé est la marque de fabrique de JMD ERGOPREV, comme elle l'a toujours été durant mes activités professionnelles.